

ÉVALUATION DE L'INSTITUTION DU COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME (2024)



Champ d'application

Période 2017-2023, couvrant les mandats des troisième et quatrième Commissaires

Critères d'évaluation

- Pertinence de la mission du Commissaire
- Cohérence des interventions avec tous les acteurs
- Efficacité et utilisation des ressources
- Efficience dans la réalisation des objectifs

Méthodologie



Points forts

Le Commissaire est considéré comme une source crédible par les gouvernements et la société civile

Les visites de réaction rapide et les interventions de tiers ont été accueillies positivement

La coordination avec les organes du Conseil de l'Europe a renforcé la cohérence interne

La souplesse du management a permis d'améliorer l'efficacité

À améliorer

Le travail du Commissaire sensibilise l'opinion publique, mais n'a entraîné que des changements législatifs limités

Les relations internationales sont cohérentes mais pourraient être développées davantage

Le Bureau du Commissaire devrait investir dans le suivi systématique des résultats

Les ressources limitées ont nécessité une hiérarchisation des interventions

Recommandations

R1. Définir des objectifs et des indicateurs de niveau supérieur pour démontrer des résultats de niveau supérieur

R2. Réaliser une analyse fonctionnelle interne du Bureau du Commissaire

R3. Mener des dialogues structurés réguliers avec le Cabinet du SG, les DG I et II pour prendre des décisions coordonnées

R4. Suivre systématiquement la mise en œuvre des recommandations du Commissaire

R5. Piloter un programme de mise à disposition interne pour promouvoir la cohérence avec les autres institutions du Conseil de l'Europe

R6. Collaborer avec les organisations internationales pour accroître l'influence internationale de l'institution du Commissaire